



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Taux

Question écrite n° 39429

Texte de la question

M Jacques Medecin attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, charge du budget, sur le taux de TVA applique a la profession des horlogers-bijoutiers. A l'heure du grand marche europeen de 1992, le taux de TVA de 33 p 100 applique aux horlogers-bijoutiers parait trop eleve par rapport a nos voisins europeens. En effet, la Grande-Bretagne et la RFA pratiquent des taux inferieurs qui sont respectivement de 15 p 100 et de 14 p 100. Afin d'etablir une situation de concurrence avec nos partenaires europeens, il lui demande s'il ne lui parait pas souhaitable d'envisager une baisse du taux de TVA applicable a cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Médecin Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39429

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1714